Le dix huit Fevrier , mil neuf cent douze, nous, Prêtre soussigné, avons

63 ~~baptisé~~ supplée les cérémonies du baptême de Joseph Charles Auguste Gustave le douze Fevrier courant et Pétruze ~~légitime de~~ du même mois a domicile par André Pustienne ouvrier a St Jacques, fils légitime de Arthur Lacoste ~~[illegible]~~ et de feu de cette paroisse Léonie Loisel

Joseph Charles Auguste Gustave Lacoste

Le parrain a été Alfred Beaulieu, boulanger, de St Pierre et la marraine a été Berthe Loisel, son épouse tante de l'enfant qui tous deux en l'absence du père ont signé avec nous Lecture faite

Berthe Loiselle
Alfred Beaulieu

J. B. Ouellette prêtre